

Sur ces points, le rapport européen ne fournit pas de "réponses tranchées". Il reconnaît toutefois que dans ces différents domaines "des inconvénients semblent apparaître". Il préconise cependant, et plus spécialement dans les pays concernés par les deux heures d'avance sur l'heure solaire, de procéder à "des recherches plus poussées portant sur l'impact de l'heure d'été sur la santé et l'environnement".

Quant aux économies d'énergies qui étaient, dans les années soixante-dix, l'objectif premier de l'instauration de l'heure d'été, le rapport de la Commission est, cette fois, affirmatif. "La quantité d'énergie économisée n'est pas, dit-il, significative". Au surplus, ces économies extrêmement réduites peuvent être neutralisées par un accroissement de la consommation d'énergie dans d'autres domaines, estime le rapport en citant l'exemple d'une consommation supplémentaire d'éclairage et de chauffage le matin, principalement en avril puis en septembre-octobre, c'est-à-dire en début et fin de période de l'heure d'été quand les matinées froides et obscures ont une ou deux heures d'avance, selon les pays membres, sur le soleil.

C O N C L U S I O N

Les contraintes diplomatiques sont fortes mais pas insurmontables. Les pesanteurs administratives, et la crainte du ridicule lié au changement, non pas d'heure, mais d'avis, ne devraient pas l'emporter sur la prise en compte des multiples tracasseries, petites et grandes, réelles ou supposées, que subissent de nombreuses personnes.

Et puis, si l'on veut vraiment que les Français se couchent une heure plus tôt pour éteindre les lumières, ne suffirait-il pas de décaler les horaires de programmes de télévision ? Le journal télévisé à 19 heures et la soirée à 19 h 30, voilà qui préserverait la liberté de chacun de s'endormir à l'heure qu'il a choisi ... et de nous rapprocher de nos partenaires européens, qui ont pour la plupart adopté des horaires télévisés moins tardifs.